

Confirmer le marché de capacité pour assurer la sécurité d'approvisionnement dans le contexte de la crise énergétique

Bruxelles, le 16 mars 2022

Les producteurs belges d'électricité sont inquiets pour la sécurité d'approvisionnement de la Belgique à l'horizon 2025 et au-delà. Si le gouvernement fédéral décidait de prolonger 2 GW de capacités nucléaires, il doit lancer sans délai une procédure d'urgence auprès de la DG Compétition de la Commission Européenne afin qu'elle revalide le marché de capacité belge tenant compte des évolutions récentes et exceptionnelles du paysage énergétique européen.

Sécurité d'approvisionnement sur fond d'un contexte bouleversé

La guerre en Ukraine et l'indisponibilité partielle actuelle, et plus importante que prévue, du parc nucléaire français démontrent que disposer de suffisamment de production locale et pilotable pour garantir la sécurité d'approvisionnement est plus critique que jamais.

Dans ce contexte de crise inédit et tenant compte des délais incompressibles nécessaires pour construire les importantes capacités de production d'électricité requises, les producteurs d'électricité belge demandent que la clarté soit faite sur le devenir du marché de capacité belge (CRM).

Pour rappel, le principe de ce marché de capacité est légalement acquis en Belgique, à l'instar de plusieurs pays européens voisins. Les premières enchères ont entretemps eu lieu (T-4, pour livraison en 2025), avec une participation très importante des acteurs de marché. Cependant, la DG Concurrence de la Commission européenne avait accepté le CRM belge en le conditionnant à une sortie totale de la production d'électricité nucléaire.

Filière nucléaire ou non, le CRM reste indispensable

Le débat politique est en cours sur une éventuelle prolongation partielle du parc nucléaire belge, ce étant donné la nouvelle donne géopolitique en matière d'approvisionnement en énergie. Il appartient au gouvernement de trancher cette question.

La FEBEG et ses membres investiront dans le mix de production d'électricité et dans le cadre défini par le législateur, un cadre qui doit être suffisamment transparent, prévisible et attrayant pour attirer les importants moyens financiers nécessaires en vue d'assurer la sécurité d'approvisionnement.

Quelles questions se posent actuellement, et quels sont les éléments de l'équation :

- **Prolongation nucléaire ?**
Dans l'hypothèse où 2 GW de capacités nucléaires seraient prolongés, il faudra toujours des capacités pilotables supplémentaires, dont des centrales au gaz, mais aussi du stockage et de la gestion de la demande.
- **Unités de production pilotables ?**
Même avec ces 2 GW de capacité nucléaire, il faudra disposer de suffisamment de centrales gaz (actuellement seules deux sont prévues via l'enchère T-4 avant 2025). Une capacité suffisante de centrales pilotables

est indispensable pour compenser l'intermittence des énergies renouvelables dont les capacités vont croître par ailleurs (pour davantage de détails, voir [l'article détaillé sur les capacités pilotables publié sur le site WEB](#) de la FEBEG). La FEBEG est d'avis que même en cas de prolongation de 2 unités nucléaires (2 GW), 2 nouvelles grandes centrales gaz en complément sont insuffisantes. Il faudrait à minima 3 grandes centrales gaz (équivalent à environ 2,5 GW de capacité) pour assurer la sécurité d'approvisionnement dès 2025.

- **Le CRM se justifie-t-il encore eu égard aux prix élevés actuels de l'électricité ?**

Le CRM belge reste indispensable afin d'assurer la sécurité d'approvisionnement car il offre des garanties aux investisseurs qui financeront des unités industrielles destinées à opérer plusieurs décennies et qui garantiront l'équilibre du système électrique. Il ne faut pas oublier que les prix élevés de l'électricité s'inscrivent dans une situation de prix élevés du gaz et du CO₂, dans un contexte global d'imprévisibilité et d'extrême volatilité qui règnent sur les marchés de l'énergie. Rappelons également que le CRM belge prévoit un cap au-delà duquel le titulaire de la capacité doit rembourser le trop-perçu (un mécanisme dénommé 'pay-back obligation') ; la FEBEG plaide d'ailleurs pour une recalibration à la hausse de ce cap ('strike price') compte tenu de la forte augmentation des prix de marché de l'électricité.

Marc Van den Bosch, general manager FEBEG : *« L'horizon de 2025 est déjà extrêmement serré sur le plan industriel, et l'hiver 2025 sera de toute façon critique. Il n'y a plus de temps à perdre. La Belgique doit lancer sans délais une procédure d'urgence auprès de la DG Concurrence de la Commission Européenne, en vue de valider le marché de capacité belge, ce en prenant en compte les évolutions récentes et exceptionnelles du paysage énergétique européen y compris une éventuelle prolongation de 2 GW de capacités nucléaires. »*

À propos de la FEBEG

La FEBEG, Fédération Belge des Entreprises Électriques et Gazières, représente les producteurs d'électricité, les négociants et fournisseurs d'électricité et de gaz, ainsi que les laboratoires de ces secteurs. La FEBEG compte 34 membres effectifs qui emploient globalement près de 7.580 personnes et réalisent un chiffre d'affaires avoisinant les 16,5 milliards d'EUR (2020).

Contacts presse :

Marc Van den Bosch, General Manager et porte-parole de la FEBEG
marc.vandenbosch@febeg.be | +32 497 30 98 79

Stéphane Bocqué, Communication Manager de la FEBEG
stephane.bocque@febeg.be | +32 475 75 19 66